



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUI 2026  
DELIBERATION N°7/DCM20260625/86

L'an deux mille vingt-six, le jeudi vingt-cinq du mois de juin à dix-huit heures et trente minutes, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le vendredi 19 Juin 2026, se sont réunis dans la salle des délibérations de l'hôtel de Ville, sous la présidence de Daniel DULAC, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint.

**Etaient présents :** MM. Daniel DULAC, Marie- Michelle HILDEBERT, Marcelin CHINGAN, Sylvia SERMANSON, Florent CHARIN, Ketty KANTAPAREDDY, Bernard SAINT-JULIEN, Thierry FULBERT, Eveline CLOTILDE, Grégory MANICOM, José OUANA, Roger ELIAS, Natasha GORDON, Seetha DOULAYRAM, Tracy NARAYANIN, Aymerick LABALLE, Pinchard DEROS, Justine BENIN, Rosan BOUDHOU, Ingrid FOSTIN, Stella FLEURIVAL-GUILLAUME, Régis SEJOR, Claurick Yannis ALAGAPIN.

**Etaient représentés :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN (Daniel DULAC), Nadia GOLABKAN-OUJAGIR (Marie- Michelle HILDEBERT), Pierre PORLON (Thierry FULBERT), Elsa SUARES (Natasha GORDON), Jacques RAMAYE (Justine BENIN), Rosette GRADEL (Marcelin CHINGAN), Agathe RYFER (Grégory MANICOM), Yvane RHINAN (Yannis ALAGAPIN).

**Etaient absents excusés :** MMES. Annick CARMONT, Marie-Alice RUSCADE.

**Etaient absents :** MM. Jean-Claude SAINT-CLAIR, Michel Thierry SURET.

Membres en exercice :	Membres présents :	Membres Représentés :	Absentes Excusées :	Absents
35	23	8	2	2

*Le quorum étant atteint, vingt-trois (23) Conseillers étant présents, huit (08) représentés, deux (02) absentes excusées et deux (02) absents. Le 1<sup>er</sup> Maire Adjoint Daniel DULAC, déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales Madame Natasha GORDON est désignée pour assurer le Secrétariat de séance.*

**Acquisition foncière au profit de Monsieur Robert JONES.**

*Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code de l'Urbanisme,*

Considérant que Monsieur Robert Philippe JONES sollicite l'acquisition de la parcelle cadastrée section BV numéro 0262 située au 49 rue Gervais FLOWER à Levasseur.

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20260625-7DCM2026062586-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Notifiée et publiée le 02/07/2026

Considérant que ce terrain accueille des ruines de l'ancienne habitation de Feu JONES Moses qui était le père du demandeur.

Considérant que le lot de 220 m<sup>2</sup> a été évalué à 22 000 euros par France Domaine avec une marge d'appréciation de 10 %. Que le terrain occupé par une ruine est destiné à être construit. Qu'effectivement la zone est classée UC dans le plan local d'urbanisme.

REFERENCE	SUPERFICIE	PRIX
BV 0262	220 m <sup>2</sup>	22 000 euros

Considérant que Monsieur Robert Philippe JONES a accepté le prix de vente et effectuera le paiement comptant dès la réalisation de transaction immobilière. Qu'il débutera la construction de sa maison d'habitation au terme de cette procédure.

Considérant, la demande d'acquisition de Monsieur Robert Philippe JONES,

Considérant l'avis du pôle d'évaluation domaniale de l'Etat en date du 8 avril 2026.

Considérant que la Commission d'urbanisme a émis un avis favorable lors de sa réunion du Mardi 19 mai 2026.

*Où le Maire en son exposé,  
Après discussion et échanges de vues,  
A L'UNANIMITE  
Vote à scrutin public*

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver la cession de la parcelle cadastrée section BV 0262 au profit de Monsieur Robert Philippe JONES,

REFERENCE	SUPERFICIE	PRIX
BV 0262	220 m <sup>2</sup>	22 000 euros

**Article 2 :** D'autoriser Le Maire à signer l'acte authentique de vente de terrain au profit de Monsieur Robert Philippe JONES.

**Article 3 :** Le Maire et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :** La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours pourra être effectué par le biais de l'application informatique «Télé recours citoyens» ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) .

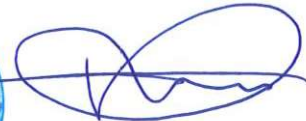
Fait à Le Moule, le 25 Juin 2026  
**Pour avis conforme**

**La Secrétaire,**



**Natasha GORDON**

**Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,**



**Daniel DULAC**

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20260625-7DCM2026062586-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026

Notifiée et publiée le 02/07/2026

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20260625-7DCM2026062586-DE  
Date de réception préfecture : 02/07/2026